

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE KENTZOU

SECRETARIAT GENERAL

CIPM KENTZOU 2025



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

KENTZOU COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

CIPM KENTZOU 2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 007/AONO/RE/DK/C-KENTZOU/SG/CIPM/2025 DU 12/03/2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE SAR SM – VALLEE KONGA DANS LA COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

Financement : BIP- Exercice 2025

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KENTZOU, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'entretien de la piste agricole SAR SM – VALLEE KONGA dans la Commune de Kentzou, Département de la Kadey, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux sont programmés pour l'exercice 2025

La consistance des travaux concerne les rubriques suivantes :

- Travaux préparatoires
- Nettoyage et terrassements ;
- L'assainissement et le drainage ;
- Fourniture et pose de buses métalliques ;

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en un seul lot unique :

N° Lot	Désignations	Montant TTC	Caution de soumission (2%)
unique	ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE SAR SM – VALLEE KONGA	23 000 000 FCFA	460 000 FCFA

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération est de : vingt-trois millions (23 000 000) FCFA TTC ;

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINADER, Exercice 2025.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès du Service des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU aux heures ouvrables de 7h30 à 15h30, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de KENTZOU, d'une somme non remboursable de Cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Mairie de KENTZOU au Service des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU aux heures ouvrables de 7h30 à 15h30, dès publication du présent avis.

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous plis cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de KENTZOU au Service des Affaires Générales de la Mairie de KENTZOU au plus tard le 17/04/2025 à 11 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO/RE/DK/C-KENTZOU/SG/CIPM/2025 DU 12/03/2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA PISTE AGRICOLE SAR SM – VALLEE KONGA DANS LA COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de KENTZOU dans la salle Multifonctionnelle le 17/04/2025 à 12 heures précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. *Offre Administrative*

- 1) Absence de la Caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ou pièces scannées ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaires ;

b. *Offre technique*

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou scannée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- 3) Offre technique incomplète ou non conforme ;
- 4) Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

c. *Offre Financière*

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire d'une tâche quantifiée ;



N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

N°	DESIGNATION CRITERES ESSENTIELS	EVALUATION	OBSERVATIONS
I	Personnel d'encadrement	3	
II	Références techniques de l'entreprise	2	
III	Matériels et équipements essentiels	3	
IV	Méthodologie d'exécution	2	
V	Capacité financière	2	
VI	Compréhension du projet	5	
VII	Présentation des offres	3	
TOTAL		20	

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de oui supérieur ou égal à 70% de l'évaluation technique, (soit au moins 14 oui sur 20) seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du coût prévisionnel ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

16- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché à élaborer sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Mairie de KENTZOU.

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PREFET/KADEY
- ✓ DDMINMAP/KADEY ;
- ✓ DDMINDEVEL/KADEY
- ✓ CIPM ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

